cerfa

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Office National des Forêts

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 78 Rue Route de Moutte - BP 578

Commune Fort-de-France

Code postal 97207

Nature des activités : Établissement public caractère industriel et commercial, le cas échéant chargé d'animation du Plan National d'Action pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles, du 5 avril 2022 au 4 avril 2026

.....

Qualification : PNA animé à l'échelle des Antilles françaises par une équipe de 3 animateurs, dont un Coordinateur interrégional, une animatrice territoriale pour la Guadeloupe et Saint-Martin, et un animateur territorial pour la Martinique (Cf. liste des personnes habilitées en Annexe)

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Iguana delicatissima Iguane des petites Antilles	Sites de pontes (à La Désirade, sur les îlets de Petite Terre en Guadeloupe, sur l'îlet Chancel en Martinique) par des opérations d'ameublissement
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La destruction ou la perturbation des habitats font partie des menaces qui pèse sur l'Iguane des petites Antilles. Le premier objectif du PNA est de rétablir l'espèce dans un état de conservation favorable par des actions de conservation adaptées. À ce titre, l'action I.6 prévoit d'améliorer la conservation de l'habitat de l'espèce, dont l'entretien des sites de ponte, via un ameublement du sol sur les sites de ponte, en particulier à l'îlet Chancel.

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☐ Préciser : ……

Altération ☒ Préciser : Le sol est ameubli préférentiellement par des moyens manuels (à la pelle) ou par des moyens mécaniques (petite pelle mécanique). Cette action consiste davantage à une amélioration de la qualité de l'habitat de ponte, en faveur de l'espèce, qu'à une altération.

Dégradation ☐ Préciser : ……

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser : ……

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser : ……

Autre formation ☒ Préciser : Opérations d'ameublissement des sites de ponte de encadré et supervisée par le personnel d'animation du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Du 1er janvier 2023 au 4 avril 2026

ou la date : ……

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique

Départements : ……

Cantons : ……

Communes : ……

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☒ Préciser : Amélioration de la qualité de l'habitat de ponte, en faveur de l'espèce

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ……

Cette opération intervient en amont de la période de ponte de l'espèce, au mois de février / mars

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Rapports de mission accessibles en ligne sur la page : https://www.iguanes-antilles.org/publications-rapports

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport de mission ou présentation et compte-rendu dans le cadre du Comité technique du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Fort de France

le 1er septembre 2022

Votre signature

Nicolas PARANTHOËN